

SOMMAIRE

LE MAINTIEN DE L'ORDRE AU CANADA AU XXI^E SIÈCLE : UNE NOUVELLE POLICE POUR DE NOUVEAUX DÉFIS

Comité d'experts sur l'avenir des modèles
canadiens de maintien de l'ordre



**LE MAINTIEN DE L'ORDRE AU CANADA AU XXI^E SIÈCLE :
UNE NOUVELLE POLICE POUR DE NOUVEAUX DÉFIS**

Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens
de maintien de l'ordre

LE CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

180, rue Elgin, bureau 1401, Ottawa (Ontario) Canada K2P 2K3

Avis : Le projet sur lequel porte ce rapport a été entrepris avec l'approbation du conseil des gouverneurs du Conseil des académies canadiennes (CAC). Les membres du conseil des gouverneurs sont issus de la Société royale du Canada (SRC), de l'Académie canadienne du génie (ACG) et de l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS), ainsi que du grand public. Les membres du comité d'experts responsable du rapport ont été choisis par le CAC en raison de leurs compétences spécifiques et dans le but d'obtenir un éventail équilibré de points de vue.

Ce rapport a été préparé pour le gouvernement du Canada, en réponse à la demande du ministre de la Sécurité publique. Les opinions, constatations et conclusions présentées dans cette publication sont celles des auteurs, à savoir les membres du comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre, et ne reflètent pas nécessairement les points de vue des organisations où ils travaillent ou auxquelles ils sont affiliés.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Le maintien de l'ordre au Canada au XXI^e siècle : une nouvelle police pour de nouveaux défis / Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre.

Publié aussi en anglais sous le titre : Policing Canada in the 21st century.

Comprend des références bibliographiques et un index.

Publié en formats imprimé(s) et électronique(s).

ISBN 978-1-926558-98-1 (relié).-ISBN 978-1-926522-00-5 (pdf)

1. Police-Canada. 2. Lois-Application-Canada. I. Conseil des académies canadiennes. Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre auteur

HV8157.P6914 2014

363.20971

C2014-906933-2

C2014-906934-0

Ce rapport peut être cité comme suit : Conseil des académies canadiennes, 2014. *Le maintien de l'ordre au Canada au XXI^e siècle : Une nouvelle police pour de nouveaux défis.* Ottawa, ON : Le comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre, Conseil des académies canadiennes.

Avis de non-responsabilité : Au meilleur de la connaissance du CAC, les données et les informations tirées d'Internet qui figurent dans le présent rapport étaient exactes à la date de publication du rapport. En raison de la nature dynamique d'Internet, des ressources gratuites et accessibles au public peuvent subséquemment faire l'objet de restrictions ou de frais d'accès, et l'emplacement des éléments d'information peut changer lorsque les menus et les pages Web sont modifiés.

© 2014 Conseil des académies canadiennes

Imprimé à Ottawa, Canada



Le Conseil des académies canadiennes

Le savoir au service du public

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif qui soutient des évaluations spécialisées indépendantes, étayées scientifiquement et faisant autorité, qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada. Dirigé par un conseil de 12 gouverneurs et conseillé par un comité consultatif scientifique de 16 membres, le CAC a pour champ d'action la « science » au sens large, ce qui englobe les sciences naturelles, les sciences humaines et sociales, les sciences de la santé, le génie et les lettres. Les évaluations du CAC sont effectuées par des comités pluridisciplinaires indépendants d'experts provenant du Canada et de l'étranger. Ces évaluations visent à cerner des problèmes nouveaux, des lacunes de nos connaissances, les atouts du Canada, ainsi que les tendances et les pratiques internationales. Ces études fournissent aux décideurs gouvernementaux, aux universitaires et aux parties prenantes l'information de grande qualité dont ils ont besoin pour élaborer des politiques publiques éclairées et innovatrices.

Tous les rapports d'évaluation du CAC sont soumis à un examen formel. Ils sont publiés en français et en anglais, et mis à la disposition du public sans frais. Des fondations, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et tout palier de gouvernement peuvent soumettre au CAC des questions susceptibles de faire l'objet d'une évaluation. Le CAC bénéficie aussi du soutien de ses trois académies membres fondatrices :

La Société royale du Canada (SRC) est le principal organisme national regroupant d'éminents scientifiques, chercheurs et gens de lettres au Canada. La SRC a pour objectif premier de promouvoir l'acquisition du savoir et la recherche en arts et en sciences. La Société est composée de près de 2 000 membres, hommes et femmes, choisis par leurs pairs pour leurs réalisations exceptionnelles en sciences naturelles, en sciences sociales, en sciences humaines et dans les arts. La SRC s'attache à reconnaître l'excellence universitaire, à conseiller les gouvernements et les organisations, ainsi qu'à promouvoir la culture canadienne.

L'Académie canadienne du génie (ACG) est l'organisme national par l'entremise duquel les ingénieurs les plus chevronnés et expérimentés du Canada offrent au pays des conseils stratégiques sur des enjeux d'importance primordiale. Fondée en 1987, l'ACG est un organisme indépendant, autonome et à but non lucratif. Les membres de l'ACG sont nommés et élus par leurs pairs en reconnaissance de leurs réalisations exceptionnelles et de leurs longs états de service au sein

de la profession d'ingénieur. Au nombre d'environ 600, les membres de l'ACG s'engagent à faire en sorte que les connaissances expertes en génie du Canada soient appliquées pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

L'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) reconnaît les personnes qui ont à leur actif de grandes réalisations dans le domaine des sciences de la santé au Canada. Fondée en 2004, l'ACSS compte quelque 400 membres et en élit de nouveaux chaque année. L'organisation est dirigée par un conseil d'administration et un comité exécutif bénévoles. La première fonction de l'ACSS consiste à fournir en temps opportun des évaluations éclairées et impartiales sur des questions urgentes qui touchent la santé des Canadiens et des Canadiennes. L'ACSS surveille également les événements mondiaux reliés à la santé, afin d'améliorer l'état de préparation du Canada en la matière, et assure une représentation du pays en sciences de la santé sur le plan international. L'ACSS fait autorité au nom de la collectivité multidisciplinaire des sciences de la santé.

www.sciencepourlepublic.ca

@scienceadvice

Le comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre

L'honorable juge Stephen T. Goudge, c.r., président du comité d'experts

Margaret E. Beare, professeure, École de droit Osgoode Hall, Université York (Toronto, Ont.)

Benoît Dupont, professeur, École de criminologie, et directeur, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, (Montréal, Qc); titulaire de la chaire de recherche du Canada sur la sécurité, l'identité et la technologie (Montréal, Qc)

Linda Duxbury, professeure, Sprott School of Business, Université Carleton (Ottawa, Ont.)

Laura Huey, professeure agrégée, Département de sociologie, Université Western (London, Ont.)

Ian Mackenzie, professeur agrégé, Criminologie et justice pénale, Université Fraser Valley (Abbotsford, C.-B.)

Christopher Murphy, professeur, Département de sociologie et d'anthropologie sociale, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.)

Peter Neyroud, chercheur-résident, Jerry Lee Centre for Experimental Criminology, Université de Cambridge (Cambridge, Royaume-Uni); associé de recherche, Centre for Criminology, Université d'Oxford (Oxford, Royaume-Uni)

Kent Roach, MSRC, professeur et titulaire de la chaire Prichard Wilson en droit et en politiques publiques, Faculté de droit, Université de Toronto (Toronto, Ont.)

Clifford Shearing, professeur, Institute for Humanities in Africa (HUMA), Faculté de droit, Université de Cape Town (Le Cap, Afrique du Sud); professeur, École de criminologie et de justice pénale, Université Griffith (Brisbane, Australie); titulaire de la chaire de recherche de l'Afrique du Sud sur la sécurité et de la Justice (Le Cap, Afrique du Sud)

Darrel Stephens, directeur administratif, Major Cities Chiefs Association (Charlotte, NC); membre du corps professoral, Programme de direction en sécurité publique, School of Education, Université Johns Hopkins (Baltimore, MD)

Irvin Waller, professeur de criminologie, Université d'Ottawa (Ottawa, Ont.)

Message du président

Ce comité d'experts a été constitué à un moment où la hausse des coûts de la police au Canada suscite une inquiétude croissante, des coûts qui, selon beaucoup, sont de plus en plus difficiles à assumer. Pourtant, la police reste un service public précieux, indispensable au bon fonctionnement de la société. Le défi consiste à trouver de nouvelles façons pour qu'elle puisse jouer efficacement d'aujourd'hui comme demain son rôle essentiel : assurer la sécurité de la population.

Bien qu'il s'agisse d'une question importante, il est devenu évident tôt dans les discussions du comité que les coûts du maintien de l'ordre n'étaient aucunement le seul problème auquel la police fait face. Comme d'autres institutions gouvernementales créées à une autre époque, cette dernière est fondamentalement bousculée par une société en évolution rapide et de plus en plus complexe, qui lui demande de s'adapter continuellement. Ce rapport propose une voie à suivre fondée sur le diagnostic de l'état actuel du maintien de l'ordre et sur l'évaluation des possibilités d'accroître l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles il est assuré au Canada.

Présider le comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre a été pour moi un plaisir et un privilège. L'étude des données probantes sur la manière d'améliorer les services de police a donné lieu à des délibérations rigoureuses et riches en idées. Je suis extrêmement reconnaissant envers mes collègues du comité qui ont mis temps et énergie pour garantir la profondeur et la qualité de ce rapport. Nous espérons que nos travaux serviront à éclairer les discussions, débats et actions futurs sur le maintien de l'ordre canadien au XXI^e siècle.

Au nom du comité d'experts, je remercie Sécurité publique Canada, Justice Canada et la Gendarmerie royale du Canada d'avoir demandé au Conseil des académies canadiennes (CAC) de réaliser cette évaluation et aux pairs qui ont pris le temps de réviser de manière critique ce rapport afin de faire en sorte qu'il soit exhaustif, exact et équilibré. Enfin, je ne voudrais surtout pas oublier de remercier l'équipe de projet du CAC pour son excellent travail et son soutien tout au long de l'évaluation.



Juge Stephen T. Goudge, c.r.

Président du comité d'experts sur l'avenir
des modèles canadiens de maintien de l'ordre

Personnel responsable du projet au Conseil des académies canadiennes

Équipe de l'évaluation : Tijds Creutzberg, directeur de programmes
Suzanne Loney, associée de recherche
Emily Maddocks, associée de recherche
Kori St. Cyr, associé de recherche
Michelle Auger, coordonnatrice de programmes
Andrea Hopkins, coordonnatrice de programmes
Rachel Savidge, stagiaire

Avec la participation de : Clare Walker, révision du texte anglais
Aria Laskin, consultante
Debora Holmes, révision du texte anglais
François Abraham, traducteur agréé,
Communications Léon inc.,
traduction anglais-français.
Accurate Design & Communication,
conception graphique

Examen du rapport

Ce rapport a été examiné, à l'état d'ébauche, par les personnes mentionnées ci-dessous. Celles-ci ont été choisies par le Conseil des académies canadiennes pour refléter une diversité de points de vue, de domaines de spécialisation et d'origines, dans les secteurs des établissements universitaires, de l'entreprise privée, des politiques et des organisations non gouvernementales.

Ces examinateurs ont évalué l'objectivité et la qualité du rapport. Leurs avis — qui demeureront confidentiels — ont été pleinement pris en considération par le comité d'experts, et un grand nombre de leurs suggestions ont été incorporées dans le rapport. Nous n'avons pas demandé à ces personnes d'approuver les conclusions du rapport, et elles n'ont pas vu la version définitive du rapport avant sa publication. Le comité d'experts qui a effectué l'évaluation et le Conseil des académies canadiennes assument l'entière responsabilité du contenu définitif de ce rapport.

Le CAC tient à remercier les personnes suivantes d'avoir bien voulu examiner le rapport :

David H. Bayley, professeur distingué (émérite), École de Justice criminelle, Université d'État de New York (Feura Bush, NY).

Melina Buckley, avocate et conseillère en politiques juridiques (Vancouver, C.-B.)

Jim Chu, constable chef, Service de police de Vancouver (Vancouver, C.-B.)

Cal Corley, président de CorStrat Solutions Inc. (Ottawa, Ont.)

Jennifer Evans, chef de la Police régionale de Peel (Brampton, Ont.)

Curt Taylor Griffiths, professeur de criminologie, Université Simon Fraser (Surrey, C.-B.)

Stéphane Leman-Langlois, professeur agrégé, Université Laval (Québec, Qc)

Peter K. Manning, professeur, Université Northeastern (Boston, Mass.)

Paul F. McKenna, professeur auxiliaire, École des études supérieures, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.)

Bernard Richard, c.r., avocat; ancien ombudsman et avocat en droit des enfants et des adolescents (Cap Pelé, N.-B.)

Philip C. Stenning, professeur de criminologie et de justice pénale, Université Griffith (Queensland, Australie)

La procédure d'examen du rapport a été supervisée, au nom du conseil des gouverneurs et du comité consultatif scientifique du CAC, par **Clarissa Desjardins**, présidente-directrice générale, Clementia Pharmaceuticals inc. (Montréal, Qc). Son rôle était de veiller à ce que le comité d'experts prenne en considération de façon entière et équitable les avis des examinateurs. Le conseil des gouverneurs du CAC n'autorise la publication du rapport d'un comité d'experts qu'une fois que la personne chargée de superviser l'examen du rapport confirme que le rapport satisfait bien aux exigences du CAC. Le CAC remercie M^{me} Desjardins d'avoir supervisé consciencieusement l'examen du rapport.

Sommaire

La police canadienne fait actuellement face à des défis internes et externes sans précédent, dont bon nombre découlent de la transformation du contexte dans lequel elle intervient. En même temps, d'importantes possibilités s'offrent pour aider les services de police à mieux s'ajuster pour, en fin de compte, prospérer dans un paysage de la sécurité en évolution. Afin de mieux comprendre comment le maintien de l'ordre peut être exécuté avec plus d'efficacité et d'efficacités à l'avenir, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Sécurité publique Canada (le commanditaire) appuyé par Justice Canada et la Gendarmerie royale du Canada, a demandé au Conseil des académies canadiennes (CAC) de réaliser au moyen d'un comité d'experts une évaluation des données probantes disponibles au Canada et ailleurs dans le monde.

La question posée au comité d'experts était la suivante :

Compte tenu de l'évolution de la criminalité, du système juridique et de la société, que pouvons-nous conclure des données et connaissances actuelles en ce qui concerne l'avenir des modèles de maintien de l'ordre public au Canada?

Le comité devait également répondre à trois sous-questions :

- *Parmi les problèmes anciens et récents, lesquels représentent les principaux défis interterritoriaux pour les modèles canadiens de maintien de l'ordre (p. ex. modèles de fourniture des services, confiance du public, mesures de rendement)?*
- *Quelles sont certaines des meilleures pratiques adoptées par d'autres pays et certains des changements apportés à leurs modèles de maintien de l'ordre pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la police et favoriser la confiance de la population à son endroit? Quelles sont leur pertinence et leur applicabilité pour le Canada?*
- *Quelles sont les lacunes en matière de recherche et de connaissances reliées aux défis relevés? Quelles sont les communautés d'expertise et autres ressources qui pourraient être les plus utiles pour la recherche continue sur le maintien de l'ordre?*

Afin de répondre à ces questions, le CAC a constitué un comité interdisciplinaire de 12 experts du Canada et de l'étranger. La composition de ce comité d'experts réalise un équilibre entre expertise, expérience et leadership éprouvé dans un certain nombre de secteurs correspondant au mandat, dont la réforme policière, l'administration et la gouvernance policières, la criminologie et le

droit. Au sein du comité, chacun des membres a agi comme personne avertie et non comme représentant d'une discipline, d'un parrain, d'une organisation, d'une région ou d'un ensemble de valeurs donné.

Pour rédiger ce rapport, le comité d'experts a travaillé à partir de l'examen détaillé de publications révisées par des pairs, de rapports officiels et de statistiques provenant du Canada et d'autres pays, particulièrement des États-Unis et du Royaume-Uni, dont les importantes similitudes avec le Canada permettent des comparaisons instructives. Bien que le comité reconnaisse les limites de l'applicabilité au Canada des enseignements tirés de la recherche internationale, il s'en est fortement inspiré en raison de la disponibilité limitée des recherches canadiennes.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

La structure actuelle des organisations policières doit s'adapter entièrement au contexte changeant dans lequel la police intervient désormais et mieux refléter un ensemble de connaissances sur le maintien de l'ordre qui évolue rapidement. L'adaptation et l'application réussies de ces connaissances aideraient la police à atténuer nombre des problèmes qu'elle rencontre.

Les demandes à l'égard de la police et le contexte dans lequel elle œuvre ont considérablement changé depuis que l'institution policière a été fondée pour assurer la sécurité au Canada. Le plus éminent de ces changements a été l'essor du réseau de la sécurité. Un réseau qui comprend de plus en plus d'organisations non policières — dont les sociétés de sécurité privées, les professionnels de la santé locaux et des groupes communautaires et municipaux et d'autres organismes gouvernementaux —, qui interagissent désormais les uns avec les autres et avec la police pour assurer la protection. Le réseau de la sécurité à la fois pose un défi crucial et offre des possibilités essentielles à la police canadienne du XXI^e siècle. Travailler efficacement à l'intérieur de ce réseau et par son intermédiaire — plutôt que comme des entités isolées — permettra aux organisations de maintien de l'ordre de mieux répondre aux problèmes anciens et nouveaux.

Parmi les autres changements contextuels importants, citons la transformation de la nature des menaces et de la criminalité, la demande pour un meilleur rapport coût-efficacité et l'émergence d'un corpus de connaissances sur les pratiques de maintien de l'ordre les plus efficaces. Bien que la police ait commencé à s'adapter à ce contexte évolutif, elle doit apporter bien d'autres changements si elle veut surmonter ses nombreux défis organisationnels et opérationnels, notamment celui de l'augmentation des coûts du maintien de l'ordre.

Les modèles de maintien de l'ordre fructueux nécessitent que la police tienne compte des capacités et ressources spécialisées du réseau de la sécurité, s'y adapte et en tire parti.

Le rôle de la police doit être en adéquation avec les tendances du réseau de la sécurité et prendre en considération le fait que les autres acteurs peuvent posséder des qualités uniques face à certains problèmes. Les contours de ce rôle au sein du réseau de la sécurité peuvent varier. Dans certains cas, les policiers assumeront la direction, alors que dans d'autres, ils agiront en soutien ou se reporteront entièrement sur d'autres intervenants peut-être mieux placés pour guider la réponse. Pour s'adapter efficacement au maintien de l'ordre en réseau, la police doit avoir des fonctions claires afin de pouvoir décider du moment le plus propice pour faire appel aux moyens uniques des autres intervenants et pour exploiter les occasions d'encourager les partenariats. Une adaptation efficace requiert également de comprendre que le réseau de la sécurité constitue un ensemble géographiquement variable — sa structure est déterminée par les conditions locales, par les fournisseurs de sécurité disponibles et par les capacités et les initiatives de la communauté. Les modèles de maintien de l'ordre doivent donc être conçus pour une situation locale et posséder suffisamment de souplesse pour être adaptés par la suite, car le réseau de la sécurité est en constante évolution.

Une professionnalisation accrue de la police et un maintien de l'ordre fondé sur les données probantes permettraient aux policiers de jouer un rôle optimal dans le réseau de la sécurité.

Améliorer la professionnalisation de la police permettrait à ses employés d'être systématiquement prêts à se concentrer sur les tâches les mieux adaptées à leurs pouvoirs uniques. En pratique, cela demanderait de plus grands investissements dans les données probantes et dans les meilleures pratiques de maintien de l'ordre et une meilleure utilisation de ces dernières. Cela exigerait aussi des organisations policières qu'elles différencient les rôles et comptent moins sur l'agent de police généraliste — qui demeure cependant nécessaire pour le travail de premier intervenant — et plus sur les spécialistes agréés qui disposent du savoir-faire nécessaire pour s'attaquer aux nouvelles menaces telles que le cybercrime et pour gérer les partenariats dans le réseau de la sécurité. Ce niveau de professionnalisation requiert un consensus plus large au sein de la communauté policière sur une pratique policière fondée sur les données probantes, la participation à la recherche policière et l'établissement de critères de performance judicieux.

La diversité des acteurs dans le réseau de la sécurité crée des problèmes de reddition de comptes sur lesquels on ne s'est pas encore penché.

Lorsque les policiers transgressent la loi, ils sont responsables devant les tribunaux et le *Code criminel*. Quand la loi est respectée, mais que la confiance de la population est rompue, ils sont soumis à de multiples mécanismes de reddition de comptes relative au bien-fondé. Cependant, il n'existe pas encore de processus de ce type pour les entreprises de sécurité privées et pour les autres acteurs du réseau de la sécurité. Comme ces intervenants non policiers en arrivent à jouer des rôles plus étendus et à participer à des partenariats plus pointus, on s'attend à ce que le besoin de mettre sur pied des structures de reddition de comptes pour tous les acteurs du réseau s'amplifie. Les commissions de sécurité publique proposées sont une solution prometteuse. Dotées de pouvoirs s'étendant sur plusieurs territoires géographiques, elles pourraient surveiller le bien-fondé et l'efficacité de l'ensemble des fournisseurs de sécurité.

Bien qu'on dispose d'un corpus substantiel et croissant de renseignements sur l'exercice policier dans le réseau de la sécurité, l'optimisation du fonctionnement en réseau se heurte aux grandes lacunes des données probantes disponibles.

Les données dont on dispose sur la criminalité et la victimisation et sur les coûts et les activités de la police sont inadéquates pour évaluer les résultats dans le réseau de la sécurité. Sans ces renseignements, il est difficile de réunir les connaissances permettant d'optimiser le fonctionnement du réseau. Comme l'expérimentation des mécanismes de reddition démocratique de comptes s'effectue à un rythme plus rapide que la recherche, la police peut avoir avantage à documenter les options d'amélioration et à partager les connaissances à son sujet. La police intervient partout dans le réseau de la sécurité, bien qu'avec des variantes notables en fonction du contexte local. La connaissance de ces différences et des pratiques du réseau prometteuses sur le plan de l'augmentation de la sécurité dans différentes situations est importante pour bien déterminer les possibilités et les difficultés propres au Canada, ainsi que la transférabilité des initiatives encourageantes.

Les gouvernements, de leur côté, doivent être des habilitants de la sécurité et doivent remplir leur rôle en veillant à ce que le réseau de la sécurité serve l'intérêt public.

La sécurité est l'affaire de toute la société et inclut plusieurs gouvernements et de nombreuses fonctions dépassant le système de maintien de l'ordre. La police ne peut pas lancer la métamorphose toute seule et si les institutions et les organisations du réseau de la sécurité ne font pas preuve de souplesse. Pour qu'elle effectue une transition efficace vers de nouveaux modèles, il faut donc que le mouvement s'exécute de concert avec les autres acteurs du réseau et avec l'appui des gouvernements. La gouvernance du réseau de la sécurité doit aussi continuer à refléter l'objectif global, soit prémunir contre les préjudices et servir l'intérêt public. S'il faut encourager la diffusion des modèles efficaces, on doit aussi reconnaître qu'aucun de ces modèles n'est universellement applicable en raison de la diversité des contextes de la criminalité et des efforts communautaires de sécurité.

Le comité d'experts a recensé diverses options qui permettraient aux gouvernements à tous les paliers de façonner l'avenir d'un réseau de la sécurité efficace : une réglementation et des politiques favorisant des environnements sûrs et optimisant la reddition de comptes dans tout le réseau; des stratégies combinant de multiples approches de la sécurité dans les domaines traditionnels; un appui adéquat à tous les acteurs du réseau de la sécurité; et des structures de gouvernance qui coordonnent l'action de la police et des autres fournisseurs et qui les incitent à assurer la sécurité d'une manière tenant compte de leurs rôles uniques.

AMENER LE MAINTIEN DE L'ORDRE AU XXI^E SIÈCLE

Bien que la dynamique de changement au Canada soit claire, la mise en œuvre de cette transformation est compliquée par la décentralisation des pouvoirs de maintien de l'ordre entre les différents paliers de gouvernement. Jusqu'ici, l'évolution du maintien de l'ordre s'est généralement produite à la suite d'enquêtes publiques et surtout graduellement. Les commissions d'enquête ont préparé le terrain pour la réforme, mais celle-ci a porté sur les problèmes particuliers d'un domaine donné et non sur la totalité du système policier. Le changement transformationnel requis aujourd'hui nécessitera l'engagement des intervenants canadiens à tous les paliers de gouvernement et dans tout le secteur policier.

L'évaluation réalisée par le comité fait apparaître trois principes dominants qui, s'ils sont adoptés par tous les intervenants, permettraient d'amorcer le changement. Le premier est l'*adaptation*. Aucun modèle de maintien de l'ordre n'est applicable seul à tout le Canada. Les modèles doivent plutôt être souples et adaptés au contexte, pas seulement à l'environnement criminel, mais aussi aux capacités locales des divers fournisseurs pouvant être mobilisées vers de meilleurs résultats en matière de sécurité.

Le second principe est l'*interdépendance*. Comme la complexité des interventions policières contre le crime augmente, on devra aussi faire plus confiance aux ressources, aux connaissances et aux capacités extérieures à la plupart des services de police. Cette interdépendance des ressources exige de la police qu'elle acquiert de l'expertise en gestion de partenariats à visées stratégiques et qu'elle s'ouvre davantage au partage des rôles pour assurer la sécurité de manière économique.

Enfin, le troisième principe est la *connaissance* elle-même. L'approfondissement et l'application du corpus croissant de connaissances sur la police et sur la sécurité publique permettront au maintien de l'ordre du XXI^e siècle d'être plus efficace et plus en harmonie avec l'environnement sans cesse changeant dans lequel la police intervient aujourd'hui.